

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET

REPUBLIQUE TUNISIENNE

MINISTERE DU TRANSPORT DIRECTION GENERALE DE LA STRATEGIE ET DES ETABLISSEMENTS ET ENTREPRISES PUBLICS

ETUDE DU PLAN DIRECTEUR NATIONAL DES TRANSPORTS (PDNT)

1. Le Gouvernement de la République Tunisienne a reçu un financement du Groupe de la Banque Africaine de Développement (BAD), afin de couvrir le coût de L'**ETUDE DU PLAN DIRECTEUR NATIONAL DES TRANSPORTS en TUNISIE**, et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ce Don pour financer le contrat des services de Consultants chargé de réaliser l'étude citée ci-dessus.
2. Les services prévus au titre de ce contrat ont pour objectif de doter le gouvernement tunisien d'un plan directeur national exhaustif du secteur des transports à l'horizon 2040 susceptibles de doter le pays d'un système coordonné de transport qui soit en mesure de satisfaire les besoins des personnes, des entreprises, et des organisations, dans les meilleures conditions économiques et sociales. Les prestations du consultant comprennent les principaux volets suivants :
 - Le diagnostic complet des infrastructures et des activités de transport, la documentation et la compilation des données disponibles,
 - La projection de la demande de transport des différents sous-secteurs en tenant compte des prévisions de développement et des évolutions du pays,
 - La recherche des connaissances complémentaires nécessaires pour définir et évaluer des scénarios, y compris les enquêtes, les entretiens, et la comparaison avec d'autres pays (benchmarking),
 - La construction de scénarios vraisemblables, alternatifs et documentés sur les critères permettant leur évaluation,
 - L'évaluation des scénarios et propositions de stratégies en fonction des critères déterminés, dont l'économie, l'environnement, la sécurité, etc.

La mission se déroulera en quatre phases (diagnostic ; recherche de connaissances complémentaires ; construction de scénarios ; évaluation et propositions de stratégies) sur une période de vingt-quatre (24) mois non compris le temps d'approbation des rapports par l'Administration.

3. Le Ministère des transports, à travers la **Direction Générale de la Stratégie et des Etablissements et Entreprises publics (DGSEEP)**, invite par le présent avis, les Consultants (firmes), à présenter leurs candidatures en vue de fournir les services décrits ci-dessus.
4. Les Consultants intéressés, éligibles pour exécuter les services, doivent fournir les informations et la documentation démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations demandées, telles que :
 - fiche de renseignement précisant les coordonnées du Consultant, le responsable à contacter...
 - les références et les expériences générales du Consultant.
 - les qualifications du Consultant dans le domaine des prestations ci-dessus et notamment les références concernant l'exécution de contrats analogues et d'envergure équivalente.
 - qualification du personnel clé pour la mission.

Les Consultants peuvent se mettre en association pour augmenter leurs chances de qualification.

5. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes aux « **Règles et Procédures pour l'utilisation des Consultants** » de la **Banque Africaine de Développement**, édition Mai 2008, révisée en juillet 2012, qui sont disponibles sur le site web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org>. L'intérêt manifesté par un consultant n'implique aucune obligation de la part du Donataire de le retenir sur la liste restreinte.

6. Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous entre 9h et 12h, les jours ouvrables ou bien en contactant la Direction Générale de la Stratégie et des Etablissements et Entreprises Publics (DGSEEP) :
Tél : (+216) 71 908 575
Fax : (+216) 71 908 575
E-mail : ramzi.khaznadar@mt.gov.tn

7. Les expressions d'intérêt doivent être envoyées au Bureau d'Ordre Central du Ministère du Transport, sous plis fermé, au plus tard le **30 /12/2014** à **12 heures (heure locale)** à l'adresse suivante :
Ministère du Transport
13, Rue Borjine
BP. 1073 – Montplaisir –Tunis- Tunisie

Le cachet du bureau d'ordre du Ministère du Transport fera foi.

L'enveloppe extérieure doit porter expressément la mention « **A NE PAS OUVRIR : MANIFESTATION D'INTERET POUR LES SERVICES DE CONSULTANTS RELATIFS A L'ETUDE DU PLAN DIRECTEUR NATIONAL DES TRANSPORTS EN TUNISIE** ».

8. La langue de travail sera le **français**.